

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 janvier 2026**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 33
Absents excusés : 04

Date de convocation : 15/01/2026

Délibération N° D-2026-2201-02

Membres présents : 33 membres

Mesdames KRAEMER Anne-Marie, BLANCHAIS Christine, DOTT Sylvie, JACOB Chantal, ROTH Mireille, BOEHLER Denise, RAPINAT Fabienne, JULES Adeline, HUCKERT Claudine, GEIGER Nathalie.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUETTMANN Pierre, KRIEGER Laurent, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, WEISS Henri, EHRHART Mathieu.

Monsieur BOHR Freddy a donné pouvoir à M. LASTHAUS Jean-Claude pour voter en son nom.

Madame BERBACH Gisèle a donné pouvoir à M. BURGER Gaston pour voter en son nom.

Monsieur HELLER Jean-Luc a donné pouvoir à M. GROSSKOST Alain pour voter en son nom.

Madame BAUER Liliane a donné pouvoir à M. JACOB André pour voter en son nom.

Madame HALTER Estelle a donné pouvoir à M. LAMBERT Jean-Charles pour voter en son nom.

Membre absent excusé : 4/37

Messieurs ROTH Pierre, MICHEL Roland.

Mesdames DYEUL Aurélie, DIETRICH Isabelle.

Objet : ALSH Berstett – cession du foncier

Le Président indique aux membres du Conseil que dans le cadre des travaux d'extension de l'accueil de loisirs sans hébergement de Berstett, la commune de Berstett, propriétaire des parcelles d'implantation du groupe scolaire et du périscolaire existant, cède les surfaces parcellaires d'implantation du périscolaire existant et de son extension à la Communauté de communes du Kochersberg.

Les surfaces à céder à la communauté de communes concernent une partie des parcelles suivantes, qui restent à arpenter en vue d'un détachement parcellaire :

Section 35	Parcelle n°	Superficie (à confirmer par arpентage à l'issue des travaux)
partie projetée de l'ALSH	337	115 m2
partie projetée de l'ALSH	338	56 m2
partie projetée de l'ALSH	341	547 m2
partie projetée de l'ALSH	585	78 m2
partie projetée de l'ALSH	587	358 m2

Cette cession se fera à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- 1) **d'acheter** à la Commune de Berstett les terrains cadastrés ci-dessus,
- 2) de les acheter à l'euro symbolique,
- 3) les frais annexes relatifs à ces acquisitions (honoraires de géomètre, notaire, etc) seront à la charge de la communauté de communes,
- 4) **d'autoriser** le Président à **signer** l'acte de vente à intervenir, ainsi que tous les autres documents se rapportant à ce dossier.

Fait à Truchtersheim, le 26 janvier 2026

Le Secrétaire de séance,

Vincent NOE

Le Président,

Justin VOGEL

